



## Prix d'un concours refusé, trafiqué.

Par **lianavan**, le **24/11/2011** à **07:29**

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un an, j'ai gagné à un concours d'une petite entreprise qui a tout fait pour truquer le concours, m'empêcher de gagner etc. jusqu'au dernier moment. J'avais monté un bon dossier et contacté le DGCCRF, qui m'avait suivi et apparemment tout allait bien, sauf qu'en conclusion ils ont décidé de ne rien faire car le fautif qui c'était moqué de moi.. n'avait qu'un peu plus de vingt ans...

Le "chef d'entreprise" n'a pas l'air de manquer de sous, son FB est rempli de photos de fêtes et de bouteilles d'alcool, j'aimerais récupérer mon prix (100€).

N'y a t'il pas prescription ?  
Que faut-il faire ? Lettre de mise en demeure ?

Merci.

Par **lianavan**, le **25/11/2011** à **08:03**

Pas de réponse ? C'est rare.

Par **lianavan**, le **26/11/2011** à **08:59**

Si c'est parce que vous le plaignez, c'est à tort. Il avait dans les 20.000 visiteurs par jour et vendait du porno, pour avoir fait du commerce (et sachant que le porno est le commerce n°1) je peux vous dire qu'il a de quoi me donner mon prix du concours (grâce auquel il a eu tant de visiteurs). J'ai par ailleurs reçu du spam, des moqueries, en "prix" du concours, quand je l'ai réclamé.

On parle d'une entreprise réelle là, déclarée, et j'ai l'impression de passer pour un bourreau...

Par **lianavan**, le **26/11/2011** à **19:11**

Bon tant pis.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **23:06**

Bonsoir Lianavan, on parle tout seul :)

J'avais pas vu votre post, mais je ne saurai vous répondre, surtout si vous avez déjà fait le nécessaire et que ça n'a pas marché

Je crois que je vais m'ouvrir un dossier et lister les problèmes divers et variés que vous rencontrez et à la fin de l'année, je vous propose au guiness des records ! :)))

Qu'en pensez vous lol (je plaisante bien sur)

Je sais que ça doit être rageant mais ne perdez pas votre énergie avec ça, vous perdrez certainement votre temps

Bonne soirée

Par **lianavan**, le **27/11/2011** à **03:57**

Héhé...

Ça reste des petits problèmes.

Peut être une lettre de mise en demeure ? La DGCCRF n'est pas censé m'aider mais s'occuper de l'entreprise s'il y a un problème. C'est pour ça qu'ils ne m'ont pas aidés. Ou alors ils n'ont pas fait leur travail.

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **09:17**

Il n'y a pas de concours sans huissier, essayez de vous tourner vers lui

Par **lianavan**, le **27/11/2011** à **09:33**

C'est évident que ce concours est sans huissier...

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **16:19**

Alors ce n'était pas un vrai concours puisque le règlement doit obligatoirement être déposé chez un huissier

D'un autre côté, vu le genre de site, il ne fallait pas s'attendre à quelque chose de très catholique...

Par **lianavan**, le **27/11/2011** à **20:16**

S'ils annoncent un concours, ils doivent s'y tenir je crois.

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **20:20**

Parce que le monde du porno est un monde de droiture peut être ;)

Par **lianavan**, le **28/11/2011** à **10:00**

Ça m'aurait fait plaisir d'avoir une réponse intelligible.

Par **corimaa**, le **28/11/2011** à **11:37**

[citation]C'est évident que ce concours est sans huissier...[/citation]

Donc que faire... la réponse est assez "intelligible" je pense, il n'y a rien à faire sinon laisser tomber et passer à autre chose. On peut pas dire que c'est un monde d'une grande moralité, il a fait un "concours" qui lui a attiré pas mal de clients, c'était son but et c'est tout.

S'il n'y a aucun règlement de concours chez un huissier, c'est qu'il n'y a pas de règlement du tout et que ce n'était pas un concours, juste un attrape nigaud et vous êtes tombé dedans

Ma contribution s'arrêtera là concernant ce post, il n'y a rien à faire, désolée pour vous

Par **lianavan**, le **28/11/2011** à **14:38**

Mais j'ai l'impression que vous ne répondez pas avec des connaissances, mais juste avec un avis comme n'importe qui pourrait en donner.

Par **corimaa**, le **28/11/2011** à **16:51**

C'est parce que votre question ne suscite aucune réponse juridique, comme la plupart de vos questions d'ailleurs

Je vous trouve désagréable aujourd'hui Lianavan

Par **lianavan**, le **28/11/2011** à **19:47**

Mais non c'est faux !

Cette question est très juridique !

Par **lianavan**, le **01/12/2011** à **13:07**

SVP aidez moi !

Par **Marion2**, le **01/12/2011** à **17:56**

Vous avez eu votre réponse lianavan !

Par **lianavan**, le **01/12/2011** à **19:27**

La réponse c'est que je l'ai dans l'os, mais je ne crois pas que l'on ai le droit de faire des concours, de faire gagner quelqu'un et de rien lui donner. D'ailleurs la DGCCRF n'était pas de cet avis, de mémoire.

Par **lianavan**, le **11/12/2011** à **19:28**

Je n'insiste pas, je crois que j'avais du mal à accepter que ce soit normal.

Mais c'est une bonne chose que ce soit légal, quand je ferais mon entreprise (c'est prévu), je ferais des concours de temps en temps, et j'ignorerais le(s) gagnant(s) ;). Une personne ou deux qui râlent ne feront pas le moindre mal.

C'est un peu bizarre quand même... Mais c'est bon à savoir.